

ACTIVITÉS HUMAINES

Quatorze grands types d'activités humaines et usages ont été identifiés sur le site Natura 2000 :

- Pêche professionnelle
- Aquaculture
- Agriculture
- Plaisance
- Transports maritimes de passagers
- Pêches maritimes de loisir
- Loisirs nautiques motorisés
- Loisirs nautiques non motorisés
- Plongée sous-marine
- Baignades et balades
- Activités de gestion du territoire
- Etablissements balnéaires
- Feux d'artifices
- Activités de sensibilisation à l'environnement

La saison estivale est particulièrement foisonnante d'activités sur le site Natura 2000, la dominante étant la plaisance. Avec ses 16 ports en périphérie proche du site Natura 2000 rassemblant près de 9000 places, le nombre de bateaux de plaisance durant l'été est estimé à au moins 600 unités par jour, dont près de la moitié entre les 2 îles. Si la majorité des navires regroupe des petites unités sortant le plus souvent à la journée, le site Natura 2000 est caractérisé par le développement important de la grande plaisance ou yachting professionnel (unités supérieures à 24m) avec des unités de plus en plus grandes et des mouillages forains estivaux de plusieurs semaines.

La croisière, bien qu'elle soit encore assez récente et restreinte sur le site Natura 2000 (9 escales au large des ports de Golfe-Juan et Vauban), représente une activité croissante et estivale. Dans les transports maritimes, les excursions côtières sont fortement présentes durant l'été. 4 compagnies maritimes sont implantées sur les communes concernées par le site Natura 2000. L'ensemble des navettes pour les îles de Lérins au départ des ports de Cannes, Golfe-Juan et Nice, toute compagnie confondue, représente sur une année plus de 350 000 passagers.

Profitant de la forte attractivité touristique saisonnière, les loisirs nautiques motorisés (jet-ski, ski nautiques, engins tractés, parachute ascensionnel nautique), bien implantés (20 structures professionnelles pratiquant potentiellement sur le site Natura 2000) captent une clientèle constituée essentiellement de vacanciers.

Avec ses 14 km de plages publiques libres et gratuites sur les 4 communes (Cannes, Vallauris Golfe-Juan, Antibes Juan-les-Pins, Villeneuve-Loubet), la baignade représente probablement l'activité pratiquée par le plus grand nombre de personnes durant l'été. L'exploitation du service public balnéaire est sous-traitée par les communes à des délégataires : les établissements balnéaires. 101 établissements balnéaires sur ces 4 communes proposent ainsi des services de bains de mer sur un total de plus de 4 km de littoral.

Les collectivités sont également très mobilisées durant la saison estivale, pour attirer les touristes (mise en place de 21 feux d'artifices par les communes et les offices de tourisme, aménagement et entretien des plages ou encore nettoyage du plan d'eau par les communes) et pour encadrer les activités maritimes (mise en place d'un plan de balisage par les communes et les services de l'Etat).

Certaines activités liées à la mer sont toutefois pratiquées tout au long de l'année et particulièrement en avant et après saison estivale. Il s'agit de la plongée sous-marine et de la voile (activités bien ancrées sur le site Natura 2000) mais aussi du kayak et du kitesurf. Les balades pédestres le long du littoral sont également très prisées.

Les pêches maritimes de loisir regroupent des pratiques très différentes : la pêche du bord, la pêche de plaisance et la pêche sous-marine (ou chasse-sous marine). Elles sont pratiquées toute l'année mais préférentiellement l'été, notamment pour la pêche de plaisance. Elles peuvent être associées à la compétition sportive (15 compétitions de pêche de plaisance et 2 à 3 compétitions de chasse sous-marine sont organisées chaque année sur le site Natura 2000) et/ou au loisir. Aucune donnée n'est à ce jour connue sur le nombre de pêcheurs plaisanciers (hormis les 1600 licenciés dans le département) ni sur la quantité de ressources prélevées.

De plus, tout au long de l'année, des professionnels vivent de la mer. Les 3 prud'homies présentes sur le site Natura 2000 représentent 62 pêcheurs professionnels pratiquant une pêche artisanale côtière héritée de générations de pêcheurs.

4 fermes d'une société aquacole sont aussi installées sur le site Natura 2000. Cette société employait 60 personnes en 2011.

Sur terre, l'agriculture est présente. En effet, la communauté monastique de l'abbaye de Lérins, cultive 8,6 hectares de vignes et produit 40 000 à 45 000 bouteilles de vins rouges et blancs par an.

Pour répondre à l'attrait touristique du littoral azuréen d'après-guerre, une très forte urbanisation s'est développée, concentrant la population croissante sur la frange côtière.

Ce développement a eu et a encore plusieurs conséquences pour les milieux naturels dont :

- la destruction irréversible d'écosystèmes littoraux par les aménagements
- les pollutions générées par la forte activité urbaine (macrodéchets, eaux usées et eaux pluviales, pollution de l'air, etc.)
- les risques de surfréquentation des rares espaces naturels restants

Parallèlement, pour tenter de protéger les espaces naturels remarquables, différents outils et démarches se sont mis en place : sites classés, ZNIEFF, Réserve Biologique Dirigée, Zone Marine Protégée, etc. Le Fort Carré et le bois de la Garoupe correspondent en partie à des terrains du Conservatoire du Littoral. Les Plans Locaux d'Urbanisme identifient les parties terrestres du site Natura 2000 comme zones naturelles inconstructibles et comme Espaces Boisés Classés. Enfin, la loi littorale permet, entre autres, d'encadrer l'urbanisation littorale.

En complément, les activités de sensibilisation à l'environnement, aussi bien terrestre que marin, bien ancrées sur le site Natura 2000, paraissent indispensables à la recherche de cet équilibre entre activités humaines et patrimoine naturel exceptionnel.

Ainsi, les parties terrestres du site Natura 2000, îlots de nature préservés du milieu urbain, semblent bien identifiées comme espaces naturels à protéger, même si elles subissent directement les pressions liées à la forte concentration de population, à l'urbanisation et au tourisme.

Cela est plus complexe pour la partie marine du site Natura 2000 qui représente à la fois un lieu de travail et un espace de loisirs multiples et toujours croissant.

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, l'objectif n'est pas d'interdire strictement ces activités mais de les organiser et de les accompagner vers des pratiques durables afin de les faire coexister entre elles et avec leur environnement sur le long terme.



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes